MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE







❑ Carte Nationale d'identité ❑ Passeport

**Rendez vous obligatoires : au 03.20.45.45.45**

**ou sur notre site marcq-en-baroeul.org**

**Depuis le 1er janvier 2014 la durée de validité des Cartes Nationales d'Identité établies depuis le 1er janvier 2004, est prolongée de 5 ans supplémentaires. Les Cartes Nationales d'Identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de leur carte. Si votre passeport est toujours en cours de validité, la carte nationale d'identité ne peut pas être renouvelée.**

# Liste des documents à fournir

# Merci de privilégier la pré-demande informatique sur le site ants.gouv.fr

## ATTENTION : IMPRIMER TOUS LES DOCUMENTS AVANT VOTRE VENUE EN MAIRIE

## IDENTITÉ

❑ 1 Photo d'identité **(moins de 6 mois)** aux normes indiquées au verso et en bonne état (ni griffes, ni pliures)
❑ La carte d'identité et/ou le passeport en cas de renouvellement
❑ Déclaration de vol (faite au Commissariat) ou ❑ de perte (faite en Mairie lors de la demande de nouvelles pièces)

## PIÈCES NÉCESSAIRES EN CAS DE PERTE OU DE VOL

❑ Carte d'identité ou passeport le cas échéant
❑ Permis de conduire
❑ Carte vitale avec photographie

## ÉTAT CIVIL

❑ En cas de changement d'état-civil, copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois) à demander à votre mairie de naissance
❑ Renseignement sur votre filiation : nom, prénom(s), date et lieu de naissance de vos parents
❑ Acte de mariage si demande d'adjonction du nom d'époux(se)
❑ Acte de décès si ajout de mention « veuve » ou « veuf »
❑ Jugement de séparation ou de divorce
❑ Certificat de Nationalité Française

**Pour les mineurs** :

❑ La pièce d'identité du parent qui accompagne l'enfant (**Présence obligatoire de l'enfant)**
❑ Le jugement de séparation ou de divorce
❑ Autorisation du parent absent en cas de séparation si garde alternée + carte d'identité + justificatif de domicile

## DOMICILE

❑ **Justificatif de domicile récent (moins d'un an) à votre nom ou nom marital** :
Au choix : facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone (y compris téléphone portable), dernier avis d'imposition ou de non-imposition, attestation d'assurance : incendie, risque locatif ou responsabilité civile pour le logement, quittance de loyer (uniquement bailleurs).
Attestation avec « flash-code 2D-doc » acceptée. **Pas d'attestation d'abonnement (refus par la Préfecture).**
❑ **En cas d'hébergement :**
Attestation établie par l'hébergeant,
La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
Une facture au nom de l'hébergeant.

## TIMBRES FISCAUX disponibles sur le site : timbres.impots.gouv.fr ou chez un buraliste

❑ 86 € passeport Adulte
❑ 42€ passeport mineur plus de 15 ans
❑ 17€ passeport mineur moins de 15 ans
❑ 25€ carte d'identité perdue ou volée

TSVP

# CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ DE VOS PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ

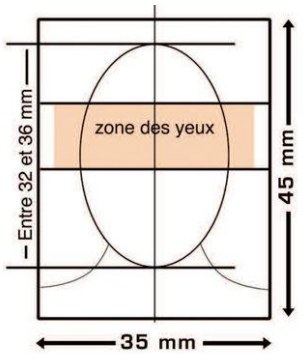
Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité et de voyage français, notamment les cartes nationales d'identité et les passeports, ainsi que sur les permis de conduire et les titres de séjours pour étrangers (norme ISO/IEC 19794-s : 2005)

La prise de vue doit être récente **(moins de 6 mois et en bon état)** et être ressemblante au jour du dépôt de la demande et de retrait du titre.

Les photographies doivent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.

**1- Format**

La photo doit mesurer **35mm** de large sur **45mm** de haut. La taille du visage doit être de 32 **à 36mm**, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).




**2 - Qualité de la photo**

La photo doit être nette, **sans pliure, ni trace**.

**3 - Luminosité / contraste / couleurs**

La photo doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan.

Seules les photographies en couleurs sont acceptées

**4 – Fond**

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair).
**Le blanc** est **interdit**.

**5 - La tête**

La tête doit être nue, les **couvre-chefs** sont **interdits**.

**6 - Regard et position de la tête**

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.

**7 - Regard et expression**

Le sujet doit **fixer l'objectif**. Il doit adopter une **expression neutre** et avoir la **bouche fermée**.

**8 - Visage et yeux**

Le visage doit être dégagé. Les **yeux** doivent être parfaitement **visibles et ouverts**.

**9 - Lunettes et montures**

Les **montures épaisses** sont **interdites**. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit **pas** y avoir **de reflets sur les lunettes**